

# Les Amis du Vieux Saint-Germain

# Une page d'archive...

page n° 101 du 25 septembre 2024



## La factorerie de Saint-Germain

Qu'est-ce qu'une factorerie ? Si quelques-uns songent aux établissements dans les colonies, quasiment tous ignorent ce que pouvait être une factorerie à Saint-Germain. C'est ainsi que Marielle Rigault, responsable des archives municipales, me fit partager son étonnement et réunit la documentation pour résoudre cette énigme<sup>1</sup>.

Le terme de facteur, dans un sens aujourd'hui oublié, désignait autrefois « les professionnels chargés d'effectuer la vente en gros, à la criée, des denrées alimentaires dans les halles et marchés publics<sup>2</sup> ». Par la loi de 1896, les facteurs et commissionnaires de la Halle de Paris ont été remplacés par des mandataires (Vigneau, 1913).

Aux lendemains de la guerre de 1871, et durant la crise économique, la municipalité de Versailles s'est émue de la cherté des prix et a voulu créer une factorerie : un facteur obtient une autorisation municipale pour vendre à la criée les viandes et poissons. Il achète directement à des producteurs et peut vendre non seulement aux marchands, comme cela se pratique partout, mais aussi aux particuliers acheteurs au détail. Ceci est surveillé, et réglementé (le facteur reçoit une commission maximum de 3% donnée par les expéditeurs, et 5% au maximum du prix d'adjudication par les acheteurs). La mairie de Versailles qui a créé une factorerie pour la vente des poissons sert de modèle. « *Les avantages et bienfaits peuvent se résumer ainsi : 1) Bien-être de la population, surtout de la population ouvrière et pauvre, accru sans qu'aucun intérêt n'ait été lésé ; 2) Ressources de la Ville augmentées d'un élément nouveau<sup>3</sup>* ».

Le 16 février 1880, le conseil municipal de Saint-Germain approuve la création d'une telle criée. et nomme M. Léon Almire Habert, qui est déjà concessionnaire à la halle de Versailles. M. Habert devient donc « *facteur à la halle de Saint Germain pour les opérations de la vente à la criée, pour toutes quantités de poissons de mer et d'eau douce, des salines, des œufs, du beurre et des fromages<sup>4</sup>* ». Son banc de criée est installé par la municipalité dans la halle aux blés, à sa sortie proche de la fontaine<sup>5</sup>.

« *Le poisson arrivera tous les matins à la Halle et sera vendu le même jour et à la même heure qu'à Paris, et dans des conditions de prix bien plus avantageuses que par le passé, puisque venant directement des ports de mer, nous l'aurons plus vite, il sera plus frais et affranchi des droits d'octroi payés pour entrer dans la capitale, droits qui ne sont pas remboursés à la sortie et qui augmentent d'autant la marchandise<sup>6</sup>* ».

Les réticences des autres commerçants sont tombées puisqu'ils peuvent se procurer le poisson sans aller à Paris. De plus, cette criée attire les acheteurs, augmentant ainsi la fréquentation des commerces voisins. Cette factorerie de M. Habert ne laisse plus de trace dans les archives consultées, et, manifestement pas de mauvais souvenir, puisque l'idée ressurgit au lendemain de la première guerre.

En 1920, la Ville s'inquiète : « *comment enrayer les hausses sensationnelles* » des prix, tout en respectant la liberté de commerce ? « Deux notables commerçants de la ville, déjà concessionnaires d'une criée de poissons sur le marché, vinrent solliciter le renouvellement de leur bail et l'autorisation de construire un

<sup>1</sup> Archives municipales : 1M, travaux, devis et adjudications ; 4F(5) ravitaillement

<sup>2</sup> Grand Larousse de la langue française. Tome 3, Paris, 1989, Gallica

<sup>3</sup> Lettre de la municipalité de Versailles en réponse à la demande de celle de Saint Germain, 1874 - A.M. 4F(5)

<sup>4</sup> arrêté municipal du 17 février 1880

<sup>5</sup> La halle est alors située à l'extrême est de la place du marché neuf qui est alimenté par une fontaine. Peu après, à cet emplacement sera construit l'Hôtel des Postes.

<sup>6</sup> L'Industriel de Saint Germain du samedi 13 mars 1880, AD 78

abri pour leur éventaire... Au cours des pourparlers échangés, le maire de Saint-Germain leur fit part de ses intentions de lutter contre la vie chère et de son désir d'expérimenter une factorerie municipale qui, pour commencer, vendrait de la viande, des volailles, poissons, œufs, beurre et quelques conserves, le tout de première qualité. Les conditions seraient les suivantes : les prix de vente seraient fixés au cours des maxima des Halles de Paris (correspondant donc à une sorte de prix de gros). Il serait perçu en plus 0,05 F pour toute vente inférieure à 5 F, et 0,10 F pour les sommes au-dessus, constituant ainsi une marge pour les concessionnaires<sup>7</sup> ».



La ville ne leur concède aucun privilège et perçoit un loyer. Un bâtiment est construit sur un terrain appartenant à l'Hôpital qui le loue à la municipalité. Il est situé derrière l'Hôtel des Postes, en créant un passage entre les rues de Poissy et de Pologne le long duquel se développe la façade présentée ci-dessous.

Les travaux coûtent 33.182 F à la charge de la mairie, et 1.291 F pour les deux concessionnaires Abram et Marty. Les travaux furent terminés et « la Factorerie - c'est son nom - ouvrit le 11 février 1921 ». Le journal *L'intransigeant* semble étonné de ce nom démodé puisqu'il n'existe plus de « facteur » mais la

mairie y tient sans doute par référence aux objectifs sociaux atteints par la précédente factorerie. Les journaux s'accordent sur les effets rapides pour une baisse des prix. L'expérience est scrutée par d'autres, comme le maire de Rueil<sup>8</sup> et le ministre de l'Intérieur A. Sarraut qui s'y rendent en visite le 7 mai 1927<sup>9</sup>.

Pourtant, le conseil municipal hésite à renouveler le bail en juin 1929 car les prix ont augmenté en raison des droits d'octroi et en dépit des conventions ; de plus la ville souhaitait reprendre le terrain, sans doute pour y réaliser une opération de construction plus satisfaisante pour le centre-ville. Nous ne connaissons pas la suite.... mais le bail fut vraisemblablement résilié, et d'autres conditions furent faites à M. et Mme M. qui exploitent la poissonnerie en ce lieu en 1931<sup>10</sup>.

façade sur le passage, 1929, (arch.munic)



L'opération immobilière rêvée par la ville sera réalisée dans les années 60 en recréant le passage transversal et la nouvelle poissonnerie que nous connaissons encore aujourd'hui y a été intégrée.

## Pour en savoir plus :

Nadine Vivier

Jules Vigneau, *Les Halles centrales de Paris autrefois et aujourd'hui : historique, organisation et fonctionnement, facteurs et mandataires*, E. Duruy, Paris, 1903

Fernand Braudel et Ernest Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France*, tome III, 1er et 2, Paris, PUF, 1992

<sup>7</sup> L'*Intransigeant*, 11 mai 1921

<sup>8</sup> La Liberté, 27 mai 1921

<sup>9</sup> Le Cri républicain, 7 mai 1927

<sup>10</sup> La Liberté, 18 juillet 1929 et 8 octobre 1931, Almanach de St-Germain-en-Laye 1931-1932, AD 78